

## **Etude globale pour la mise en place du projet territorial de la basse vallée de la Saône**

### **Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage 14 septembre 2016**

#### **Personnes présentes**

Sous-préfet de Dieppe	WINCKLER Jehan-Eric
Sous-préfecture de Dieppe – Chef bureau des affaires économiques et sociales	FARDEL Stéphanie
Sous-préfecture de Dieppe – Affaires économiques et sociales	LE MOLLE Alexandre
Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) - Directeur territorial Seine aval	BERNE André
Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) – Chargé de mission	ROUSSEL Richard
Conseil Régional Normandie - Conseiller Régional Normandie, maire de la commune de Quiberville-sur-Mer	BLOC Jean-François
Conseil Régional Normandie - Conseiller Régional Normandie	VOGT Pierre
Conseil Régional Normandie - Directeur Adjoint Direction Aménagement des territoires (Rouen)	FOSSEY Fabrice
Conseil Régional Normandie – chargé de mission	THIFAGNE Guillaume
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie	DESRUELLES Nathalie LHOMME DIDIER
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime - Directeur Adjoint Délégué à la Mer et au Littoral	ESCAFRE Mathieu
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Seine-Maritime	GRUET Arnaud
Conseil Départemental de Seine-Maritime - Conseiller Départemental - Vice-Président du Département Seine-Maritime	GAUTIER André
Conseil Départemental de Seine-Maritime - Conseiller Départemental - Vice-Président du Département Seine-Maritime	HAUGUEL Martial
Conseil Départemental de Seine-Maritime - chargé de mission	LE LOUARGANT Loïc
Commune de Sainte-Marguerite-sur-Mer - Maire	FERCHAL Claude
Commune de Longueil - Maire	LEDRAIT Didier
Chambre d'agriculture Seine-Maritime	LEVASSEUR Sébastien
Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie - Président	THELU Jacques

Syndicat des bassins versants Saône, Vienne et Scie - Ingénieur	TOPIN Laurent
Pays Dieppois – Terroir de Caux - Président	PICARD Gérard
Pays Dieppois – Terroir de Caux – chargée de mission	PECQUET Anne-Sophie
Association Syndicale Autorisée (ASA) de le Saône - technicien	COMONT Samuel
Association Estuaire Saône Plus – Elu de la commune de Longueil	LHEUREUX Eric
Association pour la défense de la vallée de la Saône	ALLAIS Dominique
Association pour la défense de la vallée de la Saône	ABRAHAM Gérard
Association des bungalows de Sainte-Marguerite-sur-Mer	POLTER Arnaud
Conservatoire du littoral - Délégué délégation Normandie	LACOSTE Jean-Philippe
Conservatoire du littoral (Cdl) - Délégué adjoint Normandie	LEYMARIE Régis
Conservatoire du littoral (Cdl) - Chargée du projet territorial	BEAUNE Stéphanie
Asconit Consultants	BLANCHER Philippe
Hydratec – Assistant à maîtrise d’ouvrage (AMO)	PEETERS Pierre

## **Introduction**

Introduction de la réunion par M. le Sous-Préfet ouvre la séanc. M. Jean-Philippe LACOSTE et M. Régis LEYMARIE (Conservatoire du littoral) prennent ensuite la parole. Le Conservatoire du littoral exerce ses missions « classiques » dans la basse vallée de la Saône (acquisition, restauration des milieux et des paysages) au travers du plan de gestion supra sites Saône, Ailly, Scie. Il entend valoriser le secteur notamment par le biais du projet de valorisation du phare d’Ailly.

### **1. Présentation de la trajectoire globale**

Philippe BLANCHER, Asconit Consultants, mandataire du groupement, présente la trajectoire globale proposée à travers le projet territorial, fruit à la fois des études et de la participation de l’ensemble des parties-prenantes de la démarche.

A l’issue de cette présentation, M. Régis LEYMARIE demande à chacun de se prononcer sur sa volonté ou non de poursuivre le projet territorial.

M. le maire de Longueil se dit très favorable au projet, en particulier au développement du tourisme vert. Néanmoins, il insiste sur le fait qu’il ne faut pas perdre de vue l’objectif premier : la protection des personnes et des biens, sans oublier l’environnement, tout en gardant le sens des priorités. Il demande de la prudence dans la démarche de reconnexion et de la transparence dans le choix des solutions techniques (conception, réalisation et conséquences).

Tout en donnant son accord, M. le maire de Quiberville-sur-Mer confirme la priorité à donner à la protection des personnes et des biens. Il existe de très fortes attentes et des signes forts doivent être donnés dans les années à venir (avant 2020) pour montrer que les pouvoirs publics ont pris en considération la problématique. S’il y avait dans les mois qui viennent des grosses pluies, les habitants nous demanderaient : « qu’avez-vous fait de 2000 à 2016 ? ».

En matière de recomposition spatiale, il conviendrait d’assurer la continuité de l’activité du camping et des bungalows, grâce à la mise en place d’un autre produit/équipement. Aujourd’hui,

fermer le camping, avec ses 4 emplois directs et autant d'indirects, n'est pas envisageable sans solution alternative. Il n'existe pas d'expérimentation en la matière.

M. le maire insiste sur le gros travail réalisé par le syndicat sur les bassins versants.

Enfin, il rappelle qu'il va falloir rapidement parler d'économie et de finances : qui finance quoi ?

M. le maire de Maire Sainte-Marguerite confirme son accord pour engager sa commune dans le projet territorial.

M. le Sous-Préfet insiste sur l'ordre à respecter : protection des personnes, puis de biens. A la Faute-sur-Mer, les soucis de valeur des biens immobiliers et de transmission de patrimoine ont prévalu, aux dépens des personnes. En poste dans les Alpes-Maritimes, lors des derniers épisodes pluvieux de 2015 à Mandelieu-la-Napoule, il a pu constater que des gens sont sortis de leur appartement en voiture pour aller préserver un bien, mettant en danger leur intégrité physique. C'est le même problème à chaque fois.

M. Thélou mentionne le fait que dans l'élaboration des POS et des PLU, la submersion marine a été occultée. Il va falloir vraiment la prendre en compte et la démarche ne fera pas plaisir à tout le monde. On parle d'une élévation du niveau de la mer de plus de 40 à 70 cm. Cela doit être un des moteurs de notre travail.

M. le maire de Quiberville-sur-Mer évoque les dégâts considérables provoqués par la submersion marine en 1977.

C'est bien là la difficulté du projet pour M. Berne : la basse vallée est soumise à deux risques (inondation fluviale renforcée par le ruissellement et submersion marine), l'ensemble accentué par le changement climatique.

Si on veut se protéger de la mer, il ne faut pas trop ouvrir, mais du coup on accroît le risque inondation. Si l'on ouvre plus, c'est l'inverse. Il convient donc de trouver un compromis, la taille idéale pour l'ouverture ; c'est l'objet de l'étude technique en cours.

M. Vogt, représentant la Région Normandie remercie le Cdl de faire avancer le dossier. La Région est attachée au consensus des maires et du président du syndicat des bassins versants ; c'est ce qui au final guidera son choix. De son point de vue, le projet est très complet et il couvre les différentes échelles spatiales et temporelles. La Région accompagnera ce projet si le consensus est maintenu. Elle envisage une maîtrise d'ouvrage directe pour une partie ou un ensemble de parties du projet.

## **2. Traitement des questions liées à la reconnexion de la Saône à la mer**

En introduction, Régis Leymarie informe que le Professeur Stéphane Costa de l'Université de Caen, spécialiste de la dynamique littorale, a donné son accord pour participer régulièrement aux réunions du projet.

Pierre Peeters du bureau d'études Hydratec expose la mission qui leur a été confié et la façon dont ils vont la réaliser. Il apporte quelques éléments de compréhension des dynamiques fluviale et littorale auxquelles l'ouvrage sera soumis.

M. Berne rappelle les éléments essentiels du cahier des charges de l'ouvrage à concevoir, en particulier, l'obligation de libre circulation des poissons migrateurs et de continuité écologique. L'ouvrage doit permettre à tous les flux de fonctionner. Il y aura une accumulation de galets au débouché ; pour que cela n'entrave pas un bon fonctionnement du système, la rivière doit avoir assez d'énergie pour faire son chemin à travers un cordon de galet.

La mission d'Hydratec comprend : une phase appropriation pour bien comprendre ce fonctionnement ; le choix du type d'ouvrage (choix de la solution technique [dalot ou pont-cadre], dimensionnement...) ; une expertise des données et des modélisations disponibles pour évaluer leur pertinence et leur fiabilité, et à partir de là, l'identification des données manquantes ; l'élaboration du cahier des charges de l'étude reste à réaliser pour concevoir l'aménagement jusqu'à la phase Avant-Projet (AVP).

Le type d'ouvrage ayant été déterminé (dalot ou pont cadre), il est prévu d'exiger du bureau d'études d'étudier deux variantes : l'une dans laquelle l'ouvrage est dans l'alignement de la digue-route actuelle ; l'autre dans laquelle il est légèrement en retrait à l'intérieur de la vallée. Cette dernière variante a l'avantage de ne pas contraindre la mobilité du cordon de galet, sans nécessité la présence d'épis ; par contre, elle est plus complexe et plus coûteuse. L'étude inclura l'évaluation du coût, les modalités de mise en œuvre (délais...) et les impacts (environnementaux et autres) ; un tableau d'évaluation multicritères sera proposé.

L'ouvrage sera dimensionné dans le but d'un fonctionnement optimal pour des marées de coefficient 90-95 ; parallèlement, on regardera ce qui se passe en situation extrême.

Le souhait est de réaliser la prestation le plus rapidement afin de mettre ce volet technique en phase avec le reste de la démarche. La mission d'AMO doit produire le cahier des charges de l'étude technique de façon à pouvoir sélectionner le bureau d'études fin novembre, début décembre. Les études techniques elles-mêmes doivent être rendues fin 2017. Les éléments techniques produits seront mis à disposition de tous les partenaires.

L'inventaire faune-flore, qui doit s'étaler sur 1 an, sera lancé en parallèle de l'étude d'avant-projet.

La maîtrise d'ouvrage de réalisation de l'aménagement sera déterminée en temps opportun pour permettre l'engagement des études de réalisation et des travaux ; et, dans tous les cas, avant l'arrêté d'autorisation.

Dans la réalisation aussi, il s'agira d'aller rapidement, en respectant les procédures légales.

M. Berne rappelle le fait que de tels travaux, y compris les opérations connexes, sont financés à 100% par l'AESN dans le cadre du Programme de Mesures du SDAGE ; toutefois, cette disposition prend fin en 2018.

Les maires de Sainte-Marguerite et de Quiberville souhaitent que les impacts de la variante avec retrait sur le camping de Quiberville et la plage de Sainte-Marguerite soient bien étudiés.

Il est précisé que cet ouvrage n'a rien à voir avec le doublement de la buse, évoqué précédemment ; l'ouverture est élargie d'un facteur 10 et non 2.

### **3. Communication mise en œuvre**

Stéphanie BEAUNE présente la démarche de communication en cours et celle qui accompagnera la poursuite de la démarche (posters, lettres, réunions...). Elle est à disposition des acteurs locaux pour participer à des réunions : appui des élus pour des réunions de leur conseil municipal ou avec des habitants, assemblées générales d'associations...

M. Winckler, Sous-Préfet, rappelle les modalités d'application de la période de réserve (à partir de début mars pour la Présidentielle, puis interruption de 10 jours après le 6 mai, et l'on entre dans la période des Législatives). Seules sont concernées les réunions dans lesquelles un représentant des médias est présent.

### **4. Perspectives à venir**

M. Bloc, Maire de Quiberville, demande à ce que l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) aille relativement rapidement dans la négociation de certains terrains stratégiques, car la spéculation va commencer. « Si l'on rate ces acquisitions, on rate le projet ! » M. Lacoste précise qu'en la matière, le temps peut jouer pour ou contre les acteurs ; mais, il confirme l'urgence à travailler sur le sujet.

Pour M. Ferchal, Maire de St Marguerite, la problématique est similaire pour la relocalisation des mobil-homes. Il y a un terrain agricole qui constitue une dent creuse au milieu des mobil-homes qui resteront ; il faut pouvoir l'acquérir et pour cela engager la négociation avec la Chambre d'agriculture. Le représentant de la Chambre confirme qu'ils sont prêts à étudier le problème : vérifier qu'il s'agit bien d'une dent creuse et voir les conséquences humaines qui sont prioritaires.

Dans la foulée, le représentant de la Chambre Agriculture demande les raisons et l'intérêt d'une extension du périmètre d'intervention du Cdl. Il ajoute que la convention sur la gestion des coteaux n'est pas encore signée. Au-delà, il confirme l'intérêt de la profession pour le projet territorial.

M. Berne rappelle que le projet touristique requière une amélioration de la qualité de l'eau. S'ensuit une discussion sur l'amélioration de l'assainissement de Longueil. La Mairie a déposé un projet au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), mais le non-collectif ne suffira pas ; il faudra aussi une partie de collectif. Les maires présents insistent sur le besoin d'accompagnement par l'AESN. La nécessité d'une réunion technique spécifique sur le sujet est actée.

M. Winckler, Sous-Préfet, alerte les élus sur le fait que le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) est reconduit cette année (1 Mds €, réparti en trois enveloppes). Il est nécessaire que les collectivités commencent à travailler sur les projets qu'elles souhaitent proposer dès maintenant. La Sous-Préfecture fera sa part dans le dossier.